



DÉCLARATION DES ÉLUS SNJ / SRCTA UNSA

Lue en séance du CSE du 25/09/26

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du CSE,

Nous prenons la parole en propos liminaire de cette séance du 25 septembre 2026 à propos des conditions dans lesquelles se sont déroulées les dernières élections professionnelles.

Nos organisations syndicales SNJ / SRCTA UNSA, ont contesté devant le tribunal judiciaire de Cayenne, plusieurs éléments relatifs aux élections professionnelles de mars 2026.

Nous avons notamment contesté la candidature d'une organisation syndicale, au motif que sa liste avait été déposée après l'heure limite fixée pour le dépôt des candidatures. Soit le lundi 2 février 2026 à 12h, comme prévu par le protocole pré-électoral (Cf 1ère page des annexes).

Nous avons également contesté le non-respect de la répartition homme femme dans le collège 2 pour les candidats suppléants, telle que définie par le protocole pré-électoral.

S'agissant du dépôt de la liste, nous avons sollicité la direction à plusieurs reprises afin d'obtenir confirmation de la date et de l'heure auxquelles cette liste avait été déposée. Des demandes restées sans réponse.

C'est dans le cadre de la procédure judiciaire que nous avons finalement eu connaissance des éléments produits par la direction de France Télévisions, lesquels font apparaître un dépôt intervenu avec **34 minutes de retard**.

Il s'agit de graves manquements dans les opérations électorales.

Il appartiendra à la justice de décider des éventuelles suites à donner à cette saisine. Le tribunal judiciaire de Cayenne rendra sa décision le 9 novembre prochain.

Pour autant, nous tenions à manifester notre désaccord avec ces méthodes.

Les élections professionnelles doivent être régulières, transparentes et loyales.

C'est pourquoi nous regrettons l'absence de réponse de la direction à nos sollicitations. Sans la procédure judiciaire, nous n'aurions jamais eu confirmation de cette irrégularité.

Afin de marquer notre attachement au respect des règles et au respect des salariés, les élus SNJ / SRCTA UNSA quitteront la séance de ce jour dès la fin de ce propos liminaire.

Quoi qu'il arrive, nous continuerons à défendre les droits des salariés.

Merci de votre attention.

Rémire-Montjoly, le 25 septembre 2026